

SAISON SPORTIVE
2023/2024

Bulletin d'adhésion individuelle



LE PERRY-EN-YVELINES

A remplir EN MAJUSCULE D'IMPRIMERIE

M^{lle} M^{me} M. NOM

PRÉNOM Né(e) le

Adresse

Adresse

C P Ville

Tel. Dom. Mobile

J'autorise l'association A3R à utiliser l'adresse courriel @

Je suis déjà licencié(e) dans un autre club : N° de Licence

JE DÉSIRES PRATIQUER les sports suivants (cochez la ou les cases correspondantes) :

La randonnée pédestre La marche Les courses sur route Le Trail

J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (Cerfa N°15699*01)

Si le futur licencié a répondu OUI à une question du questionnaire de santé, il doit consulter son médecin qui lui remettra un certificat médical à présenter avec sa demande de licence.

OU

Je présente un certificat médical de moins de 3 mois délivré par mon médecin le

La copie du certificat médical sera remise au responsable de l'association ou à son représentant

(1) La licence Ufolep portera la mention «Pas de pratique compétitive».

- Je reconnais avoir pris connaissance des **statuts** (consultables au siège social de l'association) **et du règlement intérieur** (consultable en ligne sur le site d'A3R).

- **Loi "Informatique et Libertés"** : L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans ce document dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non-nominatives (pyramide des âges par exemple). Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tiers personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à l'UFOLEP pour l'inscription et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

La fourniture de l'adresse e-mail est obligatoire car elle nous permet de vous informer sur l'actualité de notre association.

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : alternature3r@gmail.com

- **Droit à l'image** : ALTERNATURE 3R se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur, adhérent et ou bénévole, dans le cadre de la promotion et de la pratique des activités de l'association, sauf demande exprimée de votre part par mail (joignez votre photo en pièce jointe) auprès du Secrétaire.

- **Assurance** : je déclare avoir été informé conformément à l'Article 38 de la loi du 16-07-84 de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance proposant des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ; un extrait du contrat avec les 2 options sont notifiées au verso du présent bulletin d'adhésion.

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base et je souhaite en plus souscrire l'option suivante (voir au verso le tableau des garanties) : 1 [] : 27,05 € - 2 [] : 39,05 €

Je soussigné, NOM Prénom

Tel Dom. Tel Travail Tel Mobile

Adresse : (si différente de celle indiquée ci-dessus en § 1)

Autorise mon enfant, désigné dans le premier paragraphe, à adhérer et à pratiquer les activités cochées et proposées par ALTERNATURE.

Signature de l'adhérent, des 2 parents ou du tuteur, précédée de la mention "lu et approuvé"

à le

Ne pas remplir ce cadre

N° BULLETIN A3R
PY78

N° ADHÉRENT

COMPÉTITION

OUI NON
(1)

LOISIR

OUI NON

Renouvellement
(Voir verso)

Licence UFOLEP

'Documents à

joindre :

1/ copie pièce

d'identité

2/ certificat
médical moins de
3 mois (validité
licence)

ou attestation du
questionnaire de
santé ci-contre
duement remplie

3/ bulletin rempli
et signé

4/ option
assurance (voir
verso)

5/ moyen de
règlement

**Indiquer votre
taille maillot club
ci-dessous
(nouveaux
adhérents) :**

RÈGLEMENT

Nb de chèques libellés à
l'ordre de ALTERNATURE
3R
(max 3)

Numéro chèque 1

Numéro chèque 2

Numéro chèque 3

Renouvellement de licence

1. **Soit j'atteste sur l'honneur** NOM _____ Prénom _____
(du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs) avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS SPORT » Cerfa N°15699*01.
Date et signature (jj/mm/aaaa)

2. Soit la date de délivrance du certificat médical conforme de moins de 3 mois (jj/mm/aaaa)
Date et signature du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs

Rappel : Articles L. 231-2 à L. 231-2-3 modifiés par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 23 du code du Sport

L'obtention et renouvellement de la licence

I. Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

II. (...) les fédérations fixent dans leur règlement fédéral :

- Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence

- La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

III. Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Inscription à une compétition sportive

I. L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est, sous réserve des II et III du présent article, subordonnée à la présentation d'une licence permettant la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive mentionnée à l'article L. 231-2 dans la discipline concernée.

II.-Pour les personnes majeures non licenciées, l'inscription peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

Le questionnaire de santé

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne le questionnaire de santé intitulé « QS SPORT » Cerfa n°15699*01

Le QS SPORT ne doit pas être remis à la fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le sportif ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS SPORT. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

Extrait du contrat d'assurance des licenciés UFOLEP

Il est de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel lié aux activités sportives.

La solution sur mesure: l'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois votre Club affilié, ses dirigeants et pratiquants. L'assurance complémentaire peut aussi être souscrite auprès de votre assureur habituel ou votre fédération sportive.

Le tableau ci-dessous vous présente la synthèse des garanties offertes.

Vous pouvez consulter l'intégralité du contrat auprès du secrétariat de l'Association ou directement en ligne sur le site UFOLEP / APAC

ASSURANCES (loi du 16 juillet 1984, art 37, 38, 38 1 et suivants, modifiés par la loi du 6 juillet 2000)

ALTERNATURE par l'intermédiaire de son assureur, APAC propose aux licenciés une assurance individuelle accident de base couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique des activités de l'association A3R. Une option complémentaire qui se substitue à la garantie de base et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires peut être souscrite : la notice individuelle et le bulletin de souscription sont disponibles en ligne sur le site de l'UFOLEP / APAC

Je souhaite souscrire la garantie () OUI

qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base incluse dans la licence et j'adresse parallèlement directement à APAC le bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant pour la saison en cours, libellé au nom de APAC. J'ai bien noté que la garantie IA Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire la garantie () NON

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance complémentaire proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de la course d'orientation pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus et des garanties optionnelles.

Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous :

Nature des Garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2
Frais de soins accident	7 623 €	7 623 €	7 623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue ou lentilles	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires *1	458 €	1 525 €	1 525 €
Invalidité permanente:			
- de 1 à 50%	30 490 € x taux	76 225 € x taux	76 225 € x taux
- de 51 à 100%	91 470 € x taux > 50% Maximum 60 980 €	228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €	228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €
Décès par accident	7 623 €	15 245 €	30 490 €+ 7 623 € au conjoint + 3 812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60 980 €)
Montant	Compris dans l'adhésion 1,31 € par an	27,05 € par an	39,05 € par an

*1 Prestations complémentaires: ces prestations compensent une partie des pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté, soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.